

Une première avancée dans l'équilibre sur le front des allocations



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Tous les secteurs économiques savent compter sur les budgets publics pour passer la période bouleversée par les mesures de blocage prises face à la crise sanitaire. Les moyens sont là et chacun peut en bénéficier pour passer le cap de la période qui nous sépare de l'immunité vaccinale. Préserver les équipes, les outils, les forces d'innovation, de production et de commerce est la priorité et justifie l'effort des États. Mais évidemment, la stratégie de chacun vise aussi le rebond de la conjoncture, un rebond qui s'annonce très vif à une échéance de quelques trimestres. Les filières des courses ne peuvent pas inscrire leur action dans un registre différent.

Le principe de solidarité

Face aux incertitudes sur la durée des mesures de blocage plus ou moins larges, en particulier pour le réseau de points de vente du PMU, la prudence l'a emporté dans un premier temps sur la responsabilité. France Galop a ainsi annoncé vouloir reconduire la méthode d'une distribution réduite de l'enveloppe d'allocations budgétée pour 2021 avec l'objectif de rattrapage dès que la visibilité le permettra. Mais au lieu de reconduire le mécanisme 2020 dans toutes ses

Vendredi 19 février 2021 - N°336

facettes, le Conseil d'Administration de France Galop proposait une réduction linéaire de 15 à 20% des allocations quelle que soit le niveau des courses, tournant le dos aux mécanismes de solidarité bienvenus qui avaient été de mise l'année dernière.

J'ai immédiatement saisi le président de France Galop et ses vice-présidents pour faire valoir la nécessité de protéger les épreuves les moins bien dotées et faire jouer la solidarité de la part de ceux qui jouent un jeu spécifique grâce au niveau d'allocations du haut de la pyramide, très élevé (et bien plus qu'ailleurs dans le monde), et se placent souvent dans une logique de valorisation. Mes arguments développés dans le *Grain de Sel* de la semaine dernière et dans un communiqué des PP publié par *Jour de Galop* rejoignaient ceux des représentants de l'Association des Entraîneurs Propriétaires (AEP), présidée par Mathieu Boutin au sein des Conseils du Plat et de l'Obstacle ainsi que des interventions solidement argumentées comme celle qu'a publiée Pascal Adda.

Ainsi, à l'issue des nombreuses concertations, le Conseil d'Administration a tenu compte de ces arguments en appliquant à partir du 1er mars une retenue plus faible (5 %) sur les allocations des courses du bas de la pyramide que sur le reste des courses (16 %). Nous avons souhaité que ces courses (notamment PMH) soient complètement exclues du champ d'application de ce mécanisme et les fameux 5 % sur des petites sommes vont apparaître bien dérisoires. Cela dit, force est de saluer le geste du Conseil d'Administration qui a accepté de revenir sur sa position initiale pour tenir compte de nos arguments. La sagesse naît souvent de la qualité des débats.

L'étape suivante : de la gestion de la crise à la vision stratégique

Ce n'est qu'une étape. Je suis toujours convaincu qu'on va pouvoir assez vite revenir sur cette retenue sur les allocations qui ne donne pas les perspectives de confiance en l'avenir dont les propriétaires et les éleveurs ont besoin. Comme tout le monde, j'ai du mal à évaluer les risques que la crise sanitaire ferait courir à nos équilibres en dehors de l'apport de trésorerie et d'investissement de l'action publique. Mais j'observe que tous les secteurs économiques mettent en œuvre les instruments de soutien proposés par l'État : c'est le choix général de la stratégie au détriment de la frilosité et du repli sur soi. Il va de soi que, dans le modèle d'économie mixte des sociétés de courses et du PMU, l'effort public est prêt à se mobiliser pour maintenir les filières et les préparer à la conjoncture de rebond.

Le ministère des comptes publics va évidemment se placer dans la mobilisation générale réaffirmée par le président de la République et le ministre de l'Économie et des Finances. Certains ont imaginé que les sociétés mères ou le PMU aient recours à un PGE (Prêt garanti par l'Etat à taux pratiquement nul). Je considère pour ma part que l'Etat, partenaire des courses, dispose d'autres moyens pour permettre aux acteurs de passer le cap de 2021, par exemple en reconduisant le décalage d'une petite part des prélèvements publics sur les paris hippiques, comme ce fut momentanément le cas en 2020.

Je crois d'ailleurs comprendre que le communiqué de France Galop ne s'enfonce pas dans la constatation et la frilosité, et annonce vouloir tout mettre en œuvre pour effacer au plus vite les conséquences des décalages de versement des allocations annoncés. Il faut maintenant transformer cette louable déclaration d'intention en actes concrets de gestion responsable.

Il n'est en effet pas question de laisser penser que les allocations serviront de variable d'ajustement des déséquilibres budgétaires en imaginant rejeter le soutien de l'État. Cela ferait courir aux propriétaires et aux éleveurs le risque d'un nouveau sacrifice financier qui serait pour beaucoup insupportable et pénaliserait gravement l'avenir.

L'État est plus qu'une tutelle : le partenaire

L'État est aujourd'hui au chevet de tous les secteurs de l'économie. Les courses seraient irresponsables de se considérer comme hors du champ des mécanismes de soutien. Nos interlocuteurs publics comprendront évidemment que, dans notre cas si particulier, c'est l'intérêt direct du budget de l'État d'organiser et d'anticiper la sortie de crise. Faut-il rappeler que les caisses publiques sont les premières bénéficiaires de l'activité des paris hippiques bien avant les acteurs des courses ?

A travers les ministères du Budget comme de l'Agriculture, l'État siège dans les principales instances de notre institution. Les membres de la haute fonction publique, au premier rang desquels les contrôleurs d'État comme les membres des cabinets ministériels, connaissent très bien notre écosystème. Il faut évidemment les associer à notre plan de soutien et d'équilibre dans un premier temps, de croissance ensuite. Les sociétés-mères me semblent les interlocuteurs naturels des autorités publiques et il appartient au président de France Galop comme du Trot de tracer la stratégie responsable. Mais nos associations, plus que jamais mobilisées, sont, elles aussi, prêtes à intervenir si nécessaire.

Il s'agit de construire l'avenir. Pas de le subir.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.